La CFDT vous informe N° 1

Retrouvez les informations complètes sur le site de l'UFETAM : www.cfdt-ufetam.org

Les dindons de la farce

Au début il y avait les Pigeons… C'est le nom choisi par le mouvement, virtuel, de pauvres entrepreneurs dans le besoin, soutenus par le MEDEF entre autres, protestant contre les projets fiscaux du gouvernement.

Puis on a vu arriver les Moineaux ! Des Pigeons, mais plus jeunes ! Eux aussi entrepreneurs, ils sont d'accord avec les Pigeons, mais voudraient qu'ils leur fassent un peu de place. Précisons néanmoins pour nos jeunes lecteurs que malgré les apparences le moineau n'est pas le bébé du pigeon.

Ensuite les Canaris ont fait leur apparition. C'est en quelques sorte la version **nantaise** des Pigeons, des patrons grands défenseurs de l'esprit d'entreprise nantais, ce qui, il faut bien le dire, change tout ! Précisons pour les non-initiés que les canaris c'est aussi le nom de l'équipe de foot locale…

Les Corbeaux ont alors pointé le bout de leurs ailes. Une association d'artisans, commerçants, travailleurs indépendant qui se plaignent du niveau bien trop élevé… des charges patronales !

Il se trouve que, les pigeons, je les connais bien ! Des volatiles énervants au possible quand ils entament leurs roucoulades sous mes fenêtres le dimanche matin parce que la voisine a eu la bonne idée de leur balancer des miettes !

Il parait d'ailleurs que le pigeon a développé une véritable stratégie d'incitation au nourrissage… le pigeon est malin !

Au vu de ce que le gouvernement leur a balancé… Il faut croire que le mouvement du même nom a su jouer à fond la stratégie d'incitation au nourrissage…ils ont reçu plus que des miettes !

Pourquoi les brasseurs en lutte contre la taxe sur la bière n'ont-ils pas eu l'idée lumineuse de lancer le mouvement des cigognes ? (il se trouve que j'ai quelques fondamentaux : bière = Alsace et Alsace = cigognes !).

Et à quand le mouvement des Paons pour les chirurgiens qui réclament « no limit » pour leurs dépassements d'honoraires ? (les paons vous voyez l'idée, arrogance et prétention)

Ça commence à faire beaucoup de vautours dans le paysage !

En ce qui me concerne, à Noël je me ferais bien une petite fricassée de volatiles…Pas sûr que le plat soit très digeste, mais si on ne se décide pas à clore le bec à tout ce beau monde, devinez qui seront les dindons de la farce à la fin de l'histoire ?

Joyeux Noël

Sommaire :

Edito : les dindons de la farce	: page 1
La CFDT tire la sonnette d'alarme	: page 2
La fin des ouvriers d'Etat	: page 2
Rencontres de présidents de Clas	: page 2
Projet de loi de finance pour l'action sociale	: page 2
Colère des élus à la CAP des adjoints	: page 3
Agence de l'Eau, la CFDT est reçue par la ministre	: page 3
CEREMA où en est-on ?	: page 3
Prise en compte de la journée solidarité	: page 4
Implantation des confédérations syndicales	: page 4

Absence de la ministre aux journées rencontres des présidents de CLAS

Lors du Comité Central d'Action Sociale du 4 déc la CFDT s'est indigné de l'absence de Madame la Ministre aux Journées Rencontres des Présidents de CLAS des 26 et 27 novembre. Pour la CFDT, cette absence souligne une fois de plus le peu d'intérêt que porte l'État employeur à l'action sociale.

Au cours de cette réunion du CCAS, la CFDT a également demandé la préservation du patrimoine social du ministère. Ce patrimoine représente pour une majorité d'agents, la seule possibilité d'accéder à des vacances à des coûts raisonnables. La CFDT a revendiqué la pérennité des séjours d'enfants organisés par le CGCV.

Elle a réitéré sa demande de renforcement des moyens mis à la disposition du Comité d'Aide Sociale, qui gère les prêts sociaux accordés aux agents du ministère. Elle rappelé sa demande de mise en place de prêts bonifiés pour l'accession à la propriété et pour l'amélioration de l'habitat, ce qui devrait être un minimum pour les agents du Ministère du Développement Durable et du Logement.

Enfin, la CFDT a alerté une nouvelle fois sur l'absence de versement de l'aide individuelle à la scolarité dans certains services.

Un projet de Loi de finances pour l'action sociale interministérielle loin des attentes sociales

Alors que :

- le nombre de bénéficiaires du chèque vacances progresse de 7 % en 2012 ;
- les besoins de garde d'enfants sont nombreux ;
- l'aide au maintien à domicile prévue ne prévoit aucun crédit pour 2013 ;
- l'accès aux logements sociaux, est saturé dans certaines zones ;
- la politique de restauration collective manque de volontarisme ;
- les agents subissent depuis près de trois ans le gel du point d'indice, et vont subir le prélèvement supplémentaire sur les cotisations retraite ;

Les organisations syndicales de la fonction publique de l'Etat **ont estimé inacceptables que les crédits prévus pour 2013 soient inférieurs de près de 15 millions d'euros par rapport à 2012.** Elles ont, dans une déclaration communes, revendiqué des crédits sociaux interministériels à hauteur des besoins exprimés des agents et une harmonisation « par le haut » des prestations sociales pour plus d'égalité et se sont prononcées défavorablement sur ce budget 2013. « **Le changement c'est maintenant » ont-elles affirmé !**

La CFDT tire la sonnette d'alarme sur le dialogue social au CTM du 29 décembre 2012

Dans son intervention la CFDT a dénoncé le manque de dialogue social au sein du ministère. Pour la CFDT, un dialogue social ambitieux (pas le dialogue pour le dialogue avec de belles méthodes sans résultats) doit apporter aux personnels les réponses à la reconnaissance de leurs qualifications, de leurs compétences, pour de meilleures rémunérations, pour des organisations de services et de travail qui permettent la prise en charge des missions dans le respect des personnels de leurs conditions de vie sociale et familiale ».

Sur la question des inspecteurs du permis de conduire transférés au ministère de l'intérieur, la CFDT a dénoncé le fait qu'elle est tenue à distance de toutes les discussions au mépris des règles les plus élémentaires de la représentativité. Pour exprimer son désaccord la CFDT a quitté la séance lors de l'examen de ce point.

La CFDT a également exigé que soit mis à l'ordre du jour du CTM la question des missions et des emplois : « nous sommes le ministère du futur, celui de la transition énergétique et pourtant en ce qui nous concerne nous n'en parlons pas du tout ou trop peu » a indiqué Hubert Lebreton.

La CFDT a également évoqué la situation des catégories C coincé entre le SMIG et un espace indiciaire réduit. Celle des ouvriers de parcs qui attendent des textes importants sur l'homologie de leurs classifications et des corps de la FPT, ainsi que sur la question des retraites et de leur avenir professionnel. La CFDT a rappelé l'attente de réelles mesures de compensation à la mise en œuvre tardive du NES B. La mise en place d'une petite prime est insuffisante. La CFDT a également demandé des transformations d'emplois de C en B et de B en A

La fin des ouvriers d'états ?

L'administration a reçu les organisations syndicales le 22 novembre 2012. Dans la foulée la CFDT a été reçue par le cabinet du ministre. Mais les réponses sont loin d'être satisfaisantes, et la prise en compte des revendications des OPA loin d'être assurée.

Le 22 novembre, l'administration a d'emblée indiqué qu'il ne s'agissait pas d'apporter des réponses aux revendications des OPA et de négocier quoi que ce soit, mais de faire un état des lieux des discussions en interministériel.

L'administration avoue elle-même que si elle travaille toujours sur une pension unique des OPA, la discussion avec le budget et le ministère de la fonction publique sont longues et compliquées.

Quand à l'intégration « attractive et de droit des OPA dans toutes les catégories de la fonction publique territoriale A, B, C » qui était un engagement des politiques, des députés et sénateurs, l'administration s'est contenté de présenter un document sur l'état des discussions interministérielles, mais sans dire précisément ce qu'elle-même défend au sein de l'interministériel.

Inquiète, la CFDT a demandé une nouvelle table ronde avec tous les ministères concernés afin d'être associée aux discussions interministérielles.

Au cours de la réunion avec le conseiller du ministre, celui-ci a indiqué que la pérennisation du statut d'OPA n'était pas simple. Le 17 décembre 2012 un rapport du Conseil Général de l'Ecologie et du Développement Durable a été présenté aux organisations syndicales.

Le conseiller a indiqué qu'un moratoire sur le blocage des recrutements sera demandé, mais après 2014 se posera la question de savoir si l'on continue à recruter sur ces métiers. 3 pistes sont envisagées :

- statut OPA rénové
- recrutement dans la fonction publique de l'Etat
- contrat à durée indéterminé.

Nous sommes loin du chant des sirènes concernant une refonte du statut des OPA promise par notre administration : **est-ce la fin du statut des opa ?**

Colères des élus à la CAP des adjoints

Devant l'absence de réponse concrète à leurs revendications depuis l'action des personnels de catégorie C du 27 septembre 2012, Les organisations syndicales, ont adressé un courrier aux ministres préalablement à la tenue de la CAP nationale.

Un courriel de réponse de la DRH leur a été transmis, précisant « La Présidente de la CAP des adjoints administratifs devrait vous donner de premières indications en termes de méthode de travail et de calendrier et vous proposer une première réunion de travail permettant de définir le cadrage plus précis de ce chantier ».

S'appuyant sur cette déclaration, les élus en CAP nationale ont demandé :

• la date de la 1ère réunion de travail

• l'assurance que seraient portées les revendications de la catégorie C et en particulier l'augmentation des taux de promotion.

En réponse, la Présidente de la CAP a évoqué « une date possible dans la première quinzaine de janvier ». Le contenu sera l'historique et l'état des lieux sur les promotions et l'indemnitaire. Mais la revendication sur l'augmentation des taux de promotions est selon ses dires «INATTEIGNABLE ».

Quel contraste avec les propos tenus par les cabinets ministériels lors de la mobilisation du 27 septembre !!!

Après une heure de discussion stérile, les représentants du personnel, se sentant méprisés, ont quitté la salle !

A se demander si la DRH et la présidente de la CAP ont pris la mesure de la détermination des agents de la catégorie C administrative et technique ?

Les organisations syndicales se sont réunies pour proposer des actions à mener. Ils vous demandent de signer la pétition ci dessous

RESTONS MOBILISÉS !

PETITION : à envoyer à UFETAM-30 passage de l'Arche 9255 Paris La Défense Cedex / Cfdt-ufe@i-carre.net /fax : 01 40 81 24 05

Nom / Prénom : Direction / Service :

Mesdames les Ministres,

Lors de la journée nationale d'action du 27 septembre 2012, environ 1000 agents des corps de catégorie C administrative et technique du MEDDE et du METL sont venus exprimer leurs revendications sous les fenêtres du MEDDE à l'appel des syndicats CGT, FO et CFDT et de leurs représentants élus dans les CAP nationales des corps concernés.

Deux mois après cette journée d'action, et à seulement 1 mois de l'échéance fixée par vos représentantes lors de l'entrevue du 27 septembre, pour que des conclusions soient rendues sur le dossier prioritaire des personnels administratifs et techniques de catégorie C du MEDDE et du METL, ni les syndicats ni les élu(e)s en CAP nationales n'ont eu d'information émanant des ministères (cabinets, SG ou DRH) sur l'état d'avancement de ce dossier.

Aussi, je souhaite par cette lettre, exprimer que ma colère est intacte et que je continue d'exiger d'être reconnu(e) pour mon travail en terme d'évolution de carrière, de salaire, de régime indemnitaire.

Je tiens à vous informer que je reste, avec mes collègues, mobilisé(e) pour répondre à un nouvel appel à l'action des syndicats représentés aux CAP nationales à qui j'apporte tout mon soutien pour obtenir satisfaction dans le cadre des revendications exprimées par l'intersyndicale CGT-FO-CFDT.

CEREMA, les demandes de la CFDT :

- qu'il soit écrit que "les travaux de préfiguration devront respecter" le protocole existant
- que ce protocole soit annexé à la nouvelle lettre de mission, même si un avenant éventuel peut venir le compléter.
- qu'il soit fait référence de façon explicite au comité de suivi du dit protocole
- que le comité de suivi soit piloté par un membre du cabinet
- qu'un échéancier et les principaux points d'étape du processus de préfiguration apparaissent dans la lettre de mission.

Agences de l'eau

Une délégation de la CFDT a été reçue par le cabinet de la ministre Batho

La CFDT a dénoncé la réduction des effectifs et la réduction des mesures catégorielles.

Pour la CFDT ces réductions d'effectifs ne sont pas justifiées : le taux de 2,5% de baisse a été appliqué de façon automatique pour 2013, en dépit du fait que les économies demandées n'ont pas d'impact sur le budget de l'Etat. En effet, les Agences de l'eau disposent de leurs propres ressources provenant des redevances perçues sur l'Eau. Les économies ainsi prévues ne permettront en aucun cas de réduire la dette publique de la France. L'impact sur le niveau des redevances de ces économies est de l'ordre de 1 centime par M3 d'eau.

Pour la CFDT, ce choix de réduction des moyens, et donc de la capacité des agences à soutenir le secteur économique des travaux publics et de l'ingénierie de l'eau et des milieux aquatiques, ne correspond ni à l'intérêt public pour respecter les objectifs environnementaux, ni à l'intérêt économique, les entreprises faisant face à des prévisions de baisse des carnets de commandes des travaux publics dans le domaine de l'eau.

CEREMA : où en est-on ?

Début 2012 la CFDT, CGT et Unsa se sont engagés sur la création du CEREMA du fait des engagements forts pour les personnels.

Mais depuis le 1er juin, la CFDT a décidé de suspendre sa participation au comité de suivi. L'absence de pilotage politique, l'absence d'association des collectivités locales, l'absence de clarification sur les évolutions statutaires de l'établissement public en sont les principales raisons.

Le 12 novembre, le cabinet de la ministre BATHO a confirmé le périmètre du futur CEREMA, a insisté sur la place des collectivités et a confirmé l'application du protocole d'accord en envisageant un avenant pour tenir compte des évolutions intervenues depuis. Sur les effectifs, il a proposé, pour tenir compte du report de la création du CEREMA au 1er janvier 2014, une stabilité relative des effectifs.

La lettre de mission du préfigurateur, présentée aux syndicats le 19 novembre, confirme le choix :

- du statut d'un EPA sui generis
- de Bron pour le siège social
- de la volonté d'associer les collectivités

Sur la question de la « protection relative des effectifs » en 2013, il a indiqué que la baisse sera limitée à 1,5% au lieu des 2,5%.

Au final, le 12 décembre 2012, les organisations syndicales (CFDT, CGT, UNSA et FO) ont signés avec la ministre les avenants qui actualisent et complètent le protocole d'accord de janvier 2012.

Prise en compte de la journée de solidarité

Restitution horaire au titre de la journée de solidarité

Les textes prévoient que la journée de travail supplémentaire dite « journée de solidarité est accomplie par la suppression d'un jour RTT. Lorsque la durée quotidienne du travail prévue dans les modalités hebdomadaires est supérieure à 7 heures, la différence doit être restituée aux agents. Pour les agents à temps partiel, les 7 heures sont proratisées en fonction de la quotité de temps partiel

En fonction de sa quotité de travail et quelle qu'elle soit, l'agent doit effectuer au titre de la journée de solidarité :

- S'il est à 100 % : 7h 00
- à 90 % : 6h 18
- à 80 % : 5h 36
- à 70 % : 4h 54
- à 60 % : 4h 12
- à 50 % : 3h 30

Restitution horaire en fonction **du** temps partiel hebdomadaire et annualisé			
	Restitution selon modalités		
Quotité de travail	Modalité 2 bis : 36h (7h12/j)	Modalité 3 bis : 37h (7h24/j)	Modalité 4 bis : 38h30 (7h42/j)
100%	Oh 12	Oh 24	Oh 42
90%	Oh 54	1h 06	1h 24
80%	1h 36	1h 48	2h 06
70%	2h 18	2h 30	2h 48
60%	3h 00	3h 12	3h 30
50%	3h 42	3h 54	4h 12

Restitution horaire en fonction du temps partiel quotidien			
	Restitution selon modalités		
Quotité de travail	Modalité2 bis: 36h (7h12/j)	Modalité 3 bis : (7h24/j)	37h Modalité 4 bis : 38h30 (7h42/j)
100%	Oh 12	Oh 24	Oh 42
90%	Oh 11	Oh 22	Oh 38
80%	Oh 10	Oh 19	Oh 34
70%	Oh 08	Oh 17	Oh 29
60%	Oh 07	Oh 14	Oh 25
50%	Oh 06	Oh 12	Oh 21

L'implantation des confédérations syndicales
la CFDT et la CGT nettement en tête

Depuis le 1er janvier 2009, les résultats des élections professionnelles dans les entreprises de plus de 10 salariés sont répertoriés pour mesurer en 2013 la représentativité des organisations syndicales. 8 471 763 salariés ont pu voter au 1er octobre 2012. à ce stade, la représentativité des organisations syndicales donne :

CFDT	69,1 %
CGT	67 %
FO	54,8 %
CFTC	40,2 %
CGC	25,5 %
UNSA	19,6 %
SUD	15,5 %
Autres	10,3 %

La CFDT arrive en tête, mais dans un mouchoir de poche avec la CGT. L'une et l'autre sont implantées dans près d'un établissement sur deux, alors que FO ne l'est que dans le tiers. La CFDT est présente dans une proportion égale (autour de 70 % des salariés inscrits sur les listes électorales) auprès des ouvriers, comme des techniciens et des agents de maîtrise ou des cadres. En revanche, la CGT est plus présente auprès des ouvriers (74,3 %) que des techniciens et agents de maîtrise (63,3%) et des cadres (59,1 %). FO a un profil similaire à celui de la CFDT mais un cran au dessous (55 à 60 %.

Bulletin d'adhésion à la CFDT

Nom :
Prénom :
Date de naissance : / /
Adresse personnelle :
Code Postal : Ville :
Tél. Personnel :
E-mail
Catégorie : A B C OPA
PNT Autres
Corps :
Echelon : Indice majoré (IM) :
Quotité de travail : %
Service :
Adresse professionnelle :

Tél. (professionnel) : Fax. :
E-mail :
Je déclare adhérer à la CFDT
Date :
Signature :

A renvoyer au secrétaire du syndicat ou de la section